



saisie des meubles par les huissiers

Par **PERONNAS01**, le **12/08/2021** à **11:11**

bonjour,

J'étais condamnée à payer à mon créancier 120€ par mois pendant 24 mois pour épurer mes dettes le 10 de chaque mois.

après, plusieurs appels téléphoniques pour avoir le rib de

mon créancier, le 25 mars dernier j'ai eu le rib de l'huissier en charge du dossier.

J'ai commencé à faire mes virements et j'ai eu un petit retard au mois de mai et je me suis rattrapée à la fin du mois de mai.

mon créancier m'a déchéancié. Je continue à verser les 120€ chaque mois et maintenant l'huissier veut faire l'inventaire de mes meubles avant de les saisir.

Et pourtant, ils m'ont demandé d'augmenter la mensualité et j'ai accepté.

Malgré tout ça, ils continuent à m'harceler.

Puis-je saisir le juge ?

je vous remercie de votre retour

Par **P.M.**, le **12/08/2021** à **11:21**

Bonjour,

Comme il y a déjà eu un Jugement, le créancier peut réclamer le versement de la totalité de la dette...

Suivant le dossier, vous pourriez éventuellement obtenir un délai de grâce auprès du Juge de l'Exécution avant saisie mais il semble que ce soit impossible si vous aviez déjà obtenu un échéancier...